

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-966

présenté par

M. Mauvieux, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, M. Castellani et
M. de Courson

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 52, insérer l'article suivant:****Mission « Engagements financiers de l'État »**

À compter du 1^{er} janvier 2024, la composition du comité stratégique de l'Agence France Trésor comprend deux parlementaires.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Parlement ne dispose d'aucun contrôle sur les activités de l'Agence France Trésor. Il est proposé qu'un député et un sénateur siègent au comité stratégique afin de rendre compte de la bonne organisation de l'Agence et de proposer des avancées pour que la dette soit plus facilement détenue par les citoyens.